

Je l'ai fait comme porte-parole d'un pays qui a participé activement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, d'un pays pleinement engagé au service des principes inscrits dans la Charte et bien déterminé à continuer de jouer pleinement son rôle comme État membre.

Nous devons nous souvenir qu'en fin de compte l'Organisation des Nations Unies, telle que constituée dans le moment, n'est pas un embryon de gouvernement mondial. Elle rassemble presque tous les pays du monde, - les Canadiens sont convaincus que plus vite nous pourrons y faire entrer les quelques pays qui en sont encore absents, mieux ce sera, - mais même rassemblés, les pays cherchent trop souvent leur intérêt particulier, limité et égoïste. Comme lieu de rencontre où doivent se régler les graves problèmes de la guerre, de la paix et de la sécurité, les Nations Unies n'ont peut-être pas répondu à tous les espoirs, pour la raison que je viens de mentionner. Par ailleurs, nous avons confiance que le travail si calme, si régulier et si fructueux des Nations Unies et de leurs organismes spécialisés pourra engendrer un ordre meilleur dans les relations mutuelles des pays. J'aimerais mentionner ici quelques-uns de ces travaux.

Depuis plusieurs années, les Nations Unies et leur Comité du désarmement à Genève ont réellement progressé dans le champ du contrôle des armements. En 1970, le traité de non-prolifération est entré en vigueur, réalisation la plus importante jusqu'à ce jour. Très bientôt le Comité doit tomber d'accord sur le projet de texte d'un traité d'interdiction des armements de destruction massive au fond des mers lequel, nous le souhaitons, sera voté par l'Assemblée générale et pourra être signé par la suite. Il est aussi encourageant de constater que, parallèlement à ces efforts des Nations Unies, les États-Unis et l'Union soviétique poursuivent leurs négociations sur les mesures à adopter pour mettre fin à la course aux armements stratégiques dans le double champ des missiles offensifs et défensifs.

J'ai dit précédemment que l'Organisation des Nations Unies n'a pas joué le rôle pacificateur que ses fondateurs lui avaient confié. Mais nous devons admettre l'insolubilité des problèmes auxquels elle a dû s'attaquer. Dans le conflit du Moyen-Orient, par exemple, les Nations Unies ont été la seule institution capable, aux yeux de tous les partis, de multiplier les efforts pour maintenir et engendrer la paix. C'est dans le cadre des Nations Unies que les grandes puissances ont cherché à exercer leur influence inestimable en ce qui concerne la mise au point d'un règlement. C'est un cessez-le-feu des Nations Unies qui a été rétabli à la fin, ouvrant ainsi la voie à la possibilité de négociations de paix. Si, comme nous en avons le grand espoir, ces négociations démarrent effectivement au cours des prochaines semaines, c'est sous l'égide du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, l'ambassadeur Jarring, que cette quête de paix ira de l'avant. En face de tels problèmes, je me demande de quel côté nous nous tournerions s'il n'existait pas une organisation d'envergure mondiale comme les Nations Unies?

En ce qui concerne les efforts des Nations Unies en vue de promouvoir la justice sociale, il n'est besoin que de mentionner la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale qui est entrée en vigueur l'année dernière. La communauté mondiale ne peut vraiment pas se